

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2018

L'AN DEUX MIL DIX - HUIT, le vingt-deux mars à vingt heures trente légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAURY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Etaient présents : M. Yves MAURY - M. Jacques FORMENTY - Mme Evelyne RIDEL - Mme Dominique CALOT - M. Patrick GUICHON - Mme Anne-Marie QUINAULT –M Roland POSTIC - Mme Gina BAROTIN - M. Daniel LEVASSEUR, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Régis SADOUX a donné pouvoir à M. Yves MAURY
Mme Pascaline DIDIER-LAURENT a donné pouvoir à Mme Gina BAROTIN
M. Pierre CATIER

Secrétaire de séance : Mme Dominique CALOT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30 et propose la nomination de Madame Dominique CALOT, secrétaire de séance. L'assemblée acquiesce à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour, soit :

- Approbation du dernier compte rendu après quelques corrections
- Délibération concernant le Bilan de concertation préalable et arrêt du projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Questions diverses.

1 - Bilan de concertation préalable et arrêt du projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-14, L103-2 et R153-3,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2015 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme, et fixée les modalités de la concertation,

Vu la réunion relative à la synthèse du diagnostic et aux enjeux du projet du PADD (Plan d'Aménagement du Développement Durable) en date du 29/03/2016,

Vu la réunion du Conseil Municipal en date du 29/03/2016 avec la présentation sur le diagnostic par le CODRA (Bureau d'Etudes),

Vu la réunion de travail en date du 16 décembre 2016, concernant le règlement du PLU avec l'ensemble du Conseil Municipal,

Vu la réunion du 30 mai 2017, sur les échanges autour de la présentation du projet de zonage, des règlements d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP),

Vu la réunion en date du 9 juin 2017 avec le CODRA (Bureau d'Etudes), le PNR et la Direction du Territoire des Yvelines,

Vu la réunion Publique en date du 20 décembre 2017,

Vu le Bilan de Concertation établi par le CODRA (Bureau d'Etudes) ci annexé,

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU,

Monsieur le Maire rappelle :

Les raisons qui ont conduit la commune à engager une procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 30 septembre 2015 :

- La loi pour l'Accès au logement et à un Urbanisme Rénové (Loi ALUR) du 27 mars 2014 rend caducs les POS encore existants au 31 décembre 2015. Nécessité pour la commune d'être soumise au Règlement National d'Urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Nécessité de révision du POS actuel afin de disposer d'un document d'urbanisme à portée stratégique et réglementaire (opérationnelle) pour la commune qui traduit les orientations d'aménagement et d'urbanisme souhaitées par les élus.
- Opportunité et intérêt pour la commune de se doter d'un PLU.
- Le PLU qui est présenté a été élaboré comme une solution permettant à la commune de garantir son identité. Il révèle

un chemin singulier en ce qu'il démontre qu'un urbanisme à taille humaine permet d'offrir à chacun un parcours résidentiel adapté, une dynamique économique renouvelée et une qualité de vie exceptionnelle. Cela permet à la commune des Bréviaires de s'inscrire dans une logique d'avenir, ambitieuse et innovante.

Le dossier projet de PLU est composé des documents suivants :

- Du rapport de présentation regroupant : diagnostic, évaluation environnementale, justification des choix retenus.
- Du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Du règlement.
- Des Orientations d'aménagement et de Programmation.
- Des Zonages.
- Des annexes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AVEC,

- **9 : POUR**
- **1 : CONTRE**
- **1 : ABSTENTION**

APPROUVE le bilan de concertation,

ARRETE le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), tel qu'annexé à la présente délibération,

PRECISE que le projet sera communiqué pour avis, conformément au code de l'urbanisme aux Personnes Publiques Associées à son élaboration, avant l'enquête publique,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche en vue d'obtenir l'autorisation de l'établissement Territorial pour poursuivre la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du PLU (lancement et organisation de l'enquête publique, relation avec les Personnes Publiques Associées, mise au point du dossier après enquête, etc..) jusqu'à l'approbation du PLU, Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Annexe :

Bilan de concertation

Révision du PLU des Bréviaires

La commune des Bréviaires a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 30 septembre 2015.

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, une concertation a été mise en œuvre au long du processus d'élaboration du PLU. La procédure d'élaboration du projet de PLU arrivant à son terme pour être soumis pour arrêt au Conseil Municipal, il convient d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été les suivantes :

- **Affichage de la délibération du Conseil Municipal n°2015-30 du 30 septembre 2015 détaillant les objectifs** de cette révision ainsi que les **modalités de concertation** devant l'accompagner, et prévues comme suit :
 - « Affichage de cette délibération,
 - Edition d'un bulletin municipal comportant un dossier spécial PLU diffusé à l'ensemble de la population,

- Exposition publique,
- Dossier consultable en mairie et sur le site web communal avec téléchargement des documents prêts à diffusion. »
- Mise à disposition pendant les heures d'ouverture de la Mairie au public, d'un **registre de doléances et de propositions** ouvert à toutes les remarques sur le projet communal, complété par des documents d'informations et des pièces du projet de PLU. Ces documents ont été consultés mais aucune remarque n'a été consignée dans le registre.
- Mise à disposition **sur le site Internet** de la commune de **documents téléchargeables**, selon l'avancée de la procédure :
 - Diagnostic territorial et état initial de l'environnement du Rapport de présentation,
 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu en conseil municipal le 29 mars 2016,
 - Support de la présentation faite aux Personnes Publiques Associées le 24 novembre 2017, concernant les projets de règlement, de zonage et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation, et présentant notamment les principales modifications apportées, par rapport au Plan d'Occupation des Sols.
 - Support de présentation utilisé lors de la réunion publique d'échanges et de concertation du 20 décembre 2017, reprenant l'ensemble des étapes de travail et présentant les pièces réglementaires du projet de PLU et les questionnements en cours.
- **Informations dans le bulletin municipal** « Le Petit Bruyérois » n°48 de juin 2016, distribué dans toutes les boîtes aux lettres des résidents de la commune.
- **Dossier spécial sur le projet de PLU** dans le bulletin municipal « Brev' Infos » du 28 novembre 2017, distribué dans toutes les boîtes aux lettres des résidents de la commune. Ce dossier annonçait, entre autres, la réunion publique du 20 décembre 2017 ainsi que l'exposition prévue et rappelait la possibilité de consulter les documents mis à disposition sur Internet et en Mairie.
- Installation d'une **exposition présentant l'ensemble du projet de PLU** à partir de mi-décembre 2017, dans les locaux de la Mairie, ainsi que dans la salle des fêtes pendant la réunion publique du 20 décembre 2017.
- Organisation d'une **réunion publique d'information et de débat** le 20 décembre 2017 à 19h30, dans la salle des fêtes des Bréviaires. Les remarques et questions des participants ont notamment porté sur les sujets suivants :
 - Les bâtiments visés par une protection au titre de leur intérêt patrimonial ou architectural,
 - Les mesures prises pour éviter les inondations,
 - La répartition des nouveaux logements prévus au sein de l'OAP Centre-bourg,
 - Le type d'équipement communal prévu par l'OAP Centre-bourg,
 - La difficulté du commerce existant en centre-ville à se maintenir,
 - Les contraintes en termes de nouvelles constructions à proximité des lisières forestières,
 - Le devenir du Haras des Bréviaires, de la base de loisirs des Etangs et du Château de la Talle,
 - La hauteur maximale des hangars et manèges à chevaux au sein des Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zones agricoles,
 - La possibilité d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal,
 - D'autres sujets sans rapport avec le PLU (montant des impôts, modalité de location de la salle des fêtes).

Ces interventions n'ont pas nécessité d'ajustement du projet de PLU.

Questions diverses :

CONTRAT RURAL :

La Direction Générale des Finances Publiques nous donne son accord sur le projet de financement prévu au Contrat Rural. Le Contrat Rural contient 3 projets, soit l'aménagement/réhabilitation et mise aux normes de la salle des fêtes, construction d'une salle de classe en remplacement d'une salle de classe de type provisoire et accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'aménagement des locaux administratifs

BUDGETS :

La préparation du Budget Communal et de l'Assainissement sont en cours et devront être votés avant le 15 avril.
Une réunion de travail du Conseil Municipal, sera organisée avant le vote.

INTEMPERIES :

Remerciements a notre agent Communal pour le déneigement et le « sauvetage » de certains enfants de la Commune aux Mesnuls (le car ne pouvant pas emprunter la RD 191)

VOTE DE LA TAXE INONDATION A LA CART :

Monsieur le Maire informe qu'une taxe inondation a été instaurée par la CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoire).

Elle devrait représenter pour l'année 2018, environ 10 Euros par habitants

PARIS-NICE :

Passage sur la Commune le dimanche 4 mars vers 14h30 sur la RD 192 (entre les Mersnuls et l'Artoire)

EPICERIE :

Une nouvelle enseigne devrait être mise en place courant mars.

CAMBRIOLAGES :

Monsieur le Maire informe, que 5 nouveaux cambriolages ont été recensés sur la Commune, par la Gendarmerie et parfois avec des dégâts très importants dans les habitations.

LA FIBRE AUX BREVIAIRES :

L'armoire qui a été installée près de l'Eglise attend toujours le raccordement électrique par ERDF !!!

ASSAINISSEMENT :

Suite aux précipitations importantes pendant 2 jours sur la Commune, les eaux de ruissèlement ont saturé les rigoles et les réseaux (eaux pluviales et eaux usées).

Une demande de curage des rigoles a été formulée auprès su SMAGER.

Personne ne prenant plus la parole la séance est levée à 22h30